



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
23 janvier 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts
du commerce électronique
et de l'économie numérique
Troisième session
Genève, 3-5 avril 2019
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Valeur et rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique et incidences de ces données sur le commerce et le développement inclusifs.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique élira un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans la section I ci-dessus.



3. Il est proposé que la première séance plénière de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui débutera le mercredi 3 avril 2019 à 10 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. La séance plénière de clôture, qui se tiendra le vendredi 5 avril 2019, sera consacrée à l'ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui se tiendra en principe en avril 2020, et à l'adoption du rapport (points 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire). Vu la courte durée de la session, le Vice-Président-Rapporteur sera autorisé à achever le rapport final après la session.

4. Les autres séances, qui se tiendront entre le 3 avril (après l'élection du Bureau et les déclarations générales) et la matinée du 5 avril, pourront donc être consacrées aux questions de fond (points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire). Au besoin, l'adoption du rapport pourrait être reportée à la fin de la journée du 5 avril, pour permettre la tenue d'une séance de travail informelle dans l'après-midi.

Document(s) :

TD/B/EDE/3/1 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3

Valeur et rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique et incidences de ces données sur le commerce et le développement inclusifs

5. À la première partie de sa soixante-cinquième session, tenue du 4 au 8 juin et les 25 et 26 juin 2018, le Conseil du commerce et du développement a décidé que la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique devrait se focaliser sur la valeur et le rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique et les incidences de ces données sur le commerce et le développement inclusifs (voir TD/B/65(1)/9, annexe IV).

6. Les données jouent un rôle de plus en plus important dans le commerce électronique et l'économie numérique, dans un contexte où l'accès aux technologies numériques et aux données est marqué par des fractures au sein des pays et d'un pays à l'autre. L'économie fondée sur les données offre de nouvelles possibilités de création de richesses et de nouveaux moyens de surmonter les obstacles au développement, mais elle soulève également diverses préoccupations liées, par exemple, à la confidentialité et à la sécurité des données, aux flux internationaux de données, à la concentration des marchés et à la fiscalité. Ces possibilités et ces préoccupations peuvent servir de point de départ à la mise en place d'un commerce et d'un développement inclusifs, si des mesures adéquates sont prises aux niveaux national et international.

7. Le Conseil du commerce et du développement a également décidé que le Groupe intergouvernemental d'experts devrait examiner les questions ci-après à sa troisième session :

a) Quels sont la valeur et le rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique, dans la perspective d'un commerce et d'un développement inclusifs ?

b) Quelles sont les possibilités clefs à exploiter et les principales difficultés à surmonter en matière de gestion et de réglementation des données et des flux de données ?

c) Quelles politiques publiques, réglementations et mécanismes institutionnels sont utilisés dans les différents pays et régions pour exploiter et protéger les données liées au commerce électronique et à l'économie numérique, et pour combler les fractures numériques, notamment celles qui existent au sein des pays et d'un pays à l'autre et celles qui concernent les jeunes, l'économie rurale, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, et la dimension du genre ?

d) Comment les pays en développement pourraient-ils renforcer les capacités et notamment les compétences dont ils disposent pour utiliser les technologies nouvelles et naissantes telles que les mégadonnées et l'intelligence artificielle ?

Document(s) :

TD/B/EDE/3/2 Valeur et rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique et incidences de ces données sur le commerce et le développement inclusifs.

Point 4

Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

8. À sa deuxième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a examiné la question de la création d'un groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, en s'appuyant sur un document de réflexion établi par le secrétariat de la CNUCED (TD/B/EDE/2/3). Le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté la décision suivante :

Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, compte tenu de la nécessité d'œuvrer à rendre plus largement disponibles les statistiques officielles relatives à ces domaines, en particulier dans les pays en développement, de manière à favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles :

1. Recommande au Conseil du commerce et du développement de créer un groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, comme indiqué dans le document TD/B/EDE/2/3 ;
2. Prie le secrétariat de la CNUCED d'établir le mandat du nouveau groupe de travail sur la base des informations contenues dans le document TD/B/EDE/2/3, en précisant que l'objectif qui lui est assigné est de faire avancer la coopération dans le domaine de la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique et d'éviter les doubles emplois avec les autres travaux en cours (voir TD/B/EDE/2/4, chap. I, sect. B).

9. À sa 1171^e séance plénière, lors de sa soixante-cinquième session, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa deuxième session (TD/B/EDE/2/4) et approuvé les conclusions concertées qui y figurent ; il a décidé en outre de créer le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, conformément au document de réflexion publié sous la cote TD/B/EDE/2/3¹.

10. À sa troisième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique est donc invité à se pencher sur les questions à examiner pour rendre opérationnel le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, à savoir notamment :

- a) Approbation du mandat du Groupe de travail (le secrétariat de la CNUCED doit établir un projet de document non officiel à temps pour la réunion) ;
- b) Proposition de thèmes en vue de la première réunion du Groupe de travail.

Point 5

Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

11. En sa qualité d'organe préparatoire de la quatrième session, le Groupe intergouvernemental d'experts aura à approuver l'ordre du jour provisoire de la prochaine session, qui devrait être établi à l'issue des discussions qui seront menées au titre des points 3 et 4 du présent ordre du jour.

¹ Voir TD/B/65(1)/9, chap. I, sect. C, par. 3 et 4.

Point 6
Adoption du rapport de la troisième session du Groupe
intergouvernemental d'experts du commerce électronique
et de l'économie numérique

12. Le Groupe intergouvernemental d'experts adoptera son rapport au Conseil du commerce et du développement.

Les experts sont priés de soumettre leurs communications au secrétariat de la CNUCED dans les meilleurs délais. Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Pilar Fajarnes (pilar.fajarnes@unctad.org), économiste à la Section de l'analyse des technologies de l'information et de la communication de la Division de la technologie et de la logistique.